

# **BUDGET PRÉVISIONNEL 2025**

## **RAPPORT DE PRESENTATION**

**Conseil Municipal du 02 avril 2025**

## Introduction

Le Budget Primitif 2025 soumis à l'approbation du Conseil Municipal du 2 avril 2025 traduit fidèlement les orientations budgétaires présentées lors du débat du 24 février dernier.

Largement partagés lors des échanges, les contextes de crise et d'instabilité tant sur le plan national que mondial imposent une prévision prudente et responsable de l'évolution des ressources et des dépenses de la Commune.

En France, l'aggravation des comptes publics et la baisse probable à terme des dotations aux Collectivités (Fonds vert, DSIL...) représentent en effet des risques nouveaux pour les projets de reconversion de friches, de renouvellement urbain et de transition écologique que porte la Commune. Des risques qu'il faudra désormais intégrer dans l'exercice de projection budgétaire.

De même, les premiers effets localement du ralentissement de la croissance économique, avec plusieurs annonces de fermeture d'entreprises dans notre Agglomération, dessinent un avenir aussi inquiétant qu'incertain. Cette sombre perspective invite également à la plus grande prudence.

Enfin, la situation internationale et les tensions géopolitiques accrues ces dernières semaines ont conduit le Gouvernement et la Commission européenne à évoquer la possibilité de la mise en place d'une « économie de guerre » avec toutes les conséquences que cela implique sur l'activité économique du pays et les arbitrages financiers au profit de la protection militaire du territoire national et de l'espace européen.

Ainsi, dans ce contexte, les ressources 2025 de la Commune sont établies à partir de données les plus stables et fiables, connues à date. Des ajustements seront sans doute nécessaires en cours d'exécution budgétaire et lors de prochaines décisions modificatives, si la situation devait évoluer significativement.

Si le bilan financier 2024 confirme la montée en puissance des dépenses d'investissements, 2025 est aussi la première année où se concentre la réalisation de plusieurs opérations d'envergure. Celles-ci portent autant sur les écoles et le patrimoine communal que sur de nouveaux espaces et aménagements urbains dans les quartiers.

Ces choix assumés découlent des engagements de la mandature pour accompagner dans la durée la métamorphose de Creil. Le budget 2025 prévoit donc un haut niveau d'investissements qui s'inscrit dans le cadre d'une programmation pluriannuelle jusqu'en 2030. Cette ambition implique une gestion optimisée des subventions publiques, issues pour la plupart de programmes nationaux (NPNRU, ACV, Fonds vert...).

Toutefois, les engagements en matière d'investissements obligent en parallèle à une maîtrise accrue des dépenses de fonctionnement. Leur progression doit absolument respectée une trajectoire soutenable, autour de 2%, dans l'objectif de garantir le niveau d'épargne nécessaire au financement des travaux en cours et à venir.

D'autant que des dépenses obligatoires et incontournables (augmentation de la cotisation CNRACL, primes d'assurance, actualisation des marchés...) sont à financer et elles représentent à elles seules 70 % de la progression en 2025 des dépenses réelles de fonctionnement (hors personnels).

Le Budget Primitif 2025 est donc aussi marqué par des contraintes fortes qui réduisent les marges de manœuvre de la Commune. Néanmoins, c'est un budget qui progresse en volume de 4,2 % et qui surtout, préserve le niveau élevé d'activité des services rendus à la population.

Malgré ces contraintes et la faible visibilité de la période à venir, la municipalité a proposé lors du débat d'orientations budgétaires de maintenir un taux constant de la part communale sur le Foncier Bâti, qui reste l'unique ressource fiscale maîtrisée par les élus municipaux.

Enfin, en n'augmentant que très partiellement certains « produits et services communaux » et en offrant des services publics accessibles au plus grand nombre (crèches, centres de loisirs, cantine scolaire, classes transplantées, conservatoire, médiathèques...), la Commune entend rester, comme par le passé, un amortisseur social face à la baisse du pouvoir d'achat et aux menaces sur l'emploi.

**Le Budget Primitif 2025 s'élève à 115 994 601,69 €, dont :**

- **63 875 572,31 € en section de fonctionnement**
- **52 119 029,38 € en section d'investissement.**

## I. Section de fonctionnement

La section de fonctionnement représente 55,07% du budget 2025 **soit 63 875 572,31 €**.

### 1- Les recettes de fonctionnement

La prévision des **Recettes Réelles de Fonctionnement est proposée à 58 147 005,00 € en progression de 0.91%** par rapport au budget 2024, se décomposant principalement comme suit:

- les produits des services (70) à 2 132 435,00 € soit en progression de 5,44% ;
- les impôts et taxes (73) à 23 049 515,00 € soit en progression globale de 0.73% ;
- les dotations et participations (74) à 31 690 055,00 € soit en progression de 6,29 %.

Chapitre	Total Budgeté 2024	BP 2025	Taux de réalisation	Variation en €	Variation BP24 BP25
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	335 000,00	350 000,00	114,74%	15 000,00	4,48%
70 - PRODUITS DES SCES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	2 022 500,00	2 132 435,00	100,56%	109 935,00	5,44%
73 - IMPOTS ET TAXES	22 883 493,00	23 049 515,00	99,98%	166 022,00	0,73%
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	29 814 409,00	31 690 055,00	101,64%	1 875 646,00	6,29%
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 566 980,00	925 000,00	84,65%	-1 641 980,00	-63,97%
<b>Total Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>57 622 382,00</b>	<b>58 147 005,00</b>	<b>101,10%</b>	<b>524 623,00</b>	<b>0,91%</b>
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION				0,00	
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	3 688 061,50	5 728 567,31	100,00%	2 040 505,81	55,33%
<b>Total Recettes de fonctionnement</b>	<b>61 310 443,50</b>	<b>63 875 572,31</b>	<b>101,03%</b>	<b>2 565 128,81</b>	<b>4,18%</b>

#### ➤ **Les produits des services (chapitre 70)**

Les recettes attendues sont de 2 132 435,00 € afin de tenir compte du réalisé 2024 et de la révision des tarifs en 2025. La délibération du 16 décembre 2024 en fixe les modalités comme suit :

- les tarifs des services Education, Solidarité, Enfance et Jeunesse ne connaissent pas d'augmentation.
- les tarifs des autres services sont augmentés de 2 à 3 %, à l'exception des **tarifs relatifs aux incivilités et à la propreté urbaine qui connaissent une évolution entre + 5 et 7%**.

#### ➤ **Impôts et taxes (chapitre 73)**

La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives servant au calcul des bases d'imposition des taxes locales pour 2025 a été fixée par le gouvernement dans le cadre de la Loi de Finances 2025 à 1.7%.

**Aucune augmentation de taux n'est proposée pour l'exercice budgétaire 2025.**

L'attribution de compensation est prévue au même niveau que pour l'année 2024. Le montant attendu est de 5 599 814 €, en tenant compte des derniers rapports de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées).

Cette attribution de compensation vise à équilibrer les charges et les ressources des collectivités territoriales membres de l'EPCI suite aux transferts de compétences.

Il en est de même pour le Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales (FPIC) qui prévoit une recette de 1 016 856 € pour l'exercice 2025. Ce fonds a pour objectif de réduire les écarts de ressources entre les Communes et les intercommunalités, favorisant ainsi la solidarité financière entre les Collectivités.

#### ➤ **Dotations et participations (chapitre 74)**

Ce chapitre budgétaire représente 31 690 055,00 € des Recettes Réelles de Fonctionnement et progresse de 6,29% par rapport au Budget Prévisionnel 2024.

- **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** comprend trois composantes :
  - La Dotation Forfaitaire : conformément à la loi de finances 2025, cette part ne présente aucune modification par rapport à 2024, avec des crédits prévus en légère augmentation s'élevant à 6 594 909 €.
  - La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) est versée par l'Etat aux villes de plus de 10 000 habitants selon un indice synthétique, prenant en compte plusieurs critères : potentiel financier, revenu moyen des habitants, nombre de bénéficiaires d'aides au logement et du pourcentage de logements sociaux. Le montant prévu au budget pour la DSU est de 18 991 253 € en progression de 1 750 595 € (+10.15%). Cette augmentation est liée à l'application de l'article 240 de la Loi de Finances, avec la poursuite de la montée en charge de la péréquation verticale pour la DSU et la DSR.
  - La Dotation Nationale de Péréquation est attendue à 1 158 239 €, soit un montant en évolution par rapport à 2024 de 76 829 € (+7.10%).
- **Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)**. Depuis 2024, Creil perçoit comme toutes les Communes membres de l'ACSO une DSC, évaluée principalement selon le poids démographique de la Commune. Son montant annuel est fixé à 116 580 €.
- **Compensation des exonérations**. Les allocations compensatrices sont prévues à 1 215 000 € en 2025 et recouvrent :
  - la compensation de l'abattement de 30 % appliqué sur la base de certains logements appartenant à des sociétés d'HLM ou à des SEM situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Cette compensation est calculée à partir des bases exonérées de 2024, multipliés par le taux de foncier bâti de 2024 ;
  - la compensation de l'exonération, accordée pour certains immeubles situés dans les QPV, est calculée à partir des bases exonérées prévisionnelles de 2025, multipliées par le taux de foncier bâti de 2024.

#### ➤ **Les autres recettes de fonctionnement (chapitres 75 et 77)**

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) sont prévus à hauteur de 925 000 €.

➤ **Les recettes d'ordre de fonctionnement**

Les recettes d'ordre de fonctionnement correspondent au report du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2025, s'élevant à 5 728 567,31 €, en augmentation de 55,33 % par rapport au budget de 2024.

**2- Les dépenses de fonctionnement**

Chapitre	Total Budgeté 2024	BP 2025	Taux de réalisation	Variation en €	Variation BP24 BP25
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	62 500,00	50 000,00	31,38%	-12 500,00	-20,00%
011 - CHARGES A CARACTERES GENERAL	15 722 568,00	15 912 177,77	96,78%	189 609,77	1,21%
012 - FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	32 335 199,00	33 300 000,00	99,70%	964 801,00	2,98%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 547 272,00	3 645 184,75	88,91%	97 912,75	2,76%
66 - CHARGES FINANCIERES	1 033 730,00	1 039 300,00	97,20%	5 570,00	0,54%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	160 000,00	50 000,00	94,84%	-110 000,00	-68,75%
<b>Total Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>52 861 269,00</b>	<b>53 996 662,52</b>	<b>97,96%</b>	<b>1 135 393,52</b>	<b>2,15%</b>
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	2 073 000,00	2 030 000,00	114,65%	-43 000,00	-2,07%
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	6 376 174,50	7 848 909,79	0,00%	1 472 735,29	23,10%
<b>Total Dépenses de fonctionnement</b>	<b>61 310 443,50</b>	<b>63 875 572,31</b>	<b>88,34%</b>	<b>2 565 128,81</b>	<b>4,18%</b>

Ce tableau de synthèse permet de visualiser l'évolution des principaux chapitres budgétaires entre les deux années et met en évidence les variations significatives au niveau des charges et des provisions. **Les dépenses réelles sont de 53 996 662.52 € au budget 2025 et en augmentation de 1 140 393.52 euros, soit 2,15 % par rapport au budget 2024.**

➤ **Charges à caractère général (chapitre 011)**

La Commune s'engage à poursuivre les efforts de gestion en proposant une stabilité relative des charges à caractère général (+ 1.21 %). A noter, l'année 2025 est marquée par des augmentations incompressibles sur ce chapitre budgétaire avec notamment l'augmentation des primes d'assurance.

➤ **Frais de personnel et charges assimilées (chapitre 012)**

Les charges de personnel inscrites au BP 2025 représentent 61.67% des Dépenses Réelles de Fonctionnement. La **prévision est arrêtée à 33 300 000 €, en augmentation de 2.98 %** en comparaison avec le BP 2024.

Cette hausse est attribuée à plusieurs facteurs tels que l'augmentation de la cotisation CNRACL (+ 382 000 € sur 2025), l'augmentation de 8% de la participation aux mutuelles de santé, la revalorisation du SMIC, ainsi que la prise en compte en année pleine des mesures décidées par la municipalité en 2024 (revalorisation du régime indemnitaire, augmentation de la valeur faciale des chèques déjeuner, versement du CIA...) et le Glissement Vieillesse Technicité (GVT).

➤ **Autres charges de gestion courante (chapitre 65)**

Les autres charges de gestion courante représentent 3 645 684.75 €, soit + 97 912.75 € par rapport à 2024.

Les budgets alloués à la vie associative et aux subventions sont proposés à hauteur de 2 767 000 € montant qui correspond à l'enveloppe attribuée en 2024. Afin de prendre en compte de nouvelles actions et des besoins sociaux en constante progression, il est proposé d'augmenter la subvention au Centre Communal d'Action Sociale de 30 000 € (+1.8%),

➤ **Charges financières (chapitre 66)**

Les charges financières du chapitre 66 correspondent aux intérêts de la dette contractée par la Commune. Le surcoût de 5 570 € s'explique par les intérêts générés par les nouveaux emprunts contractés en 2024, ainsi que par les hausses de taux observées sur les marchés financiers.

➤ **Les dépenses d'ordre**

La comptabilisation de 2 030 000 € (chapitre 042) au titre de la dotation aux amortissements et des provisions pour créances douteuses reflète les engagements financiers de la Commune en matière de provisionnement et répond aux obligations d'amortissement de nos dépenses d'investissement.

Les dotations aux amortissements et provisions pour créances douteuses sont des pratiques courantes visant à assurer la bonne tenue des comptes et à anticiper les éventuelles pertes financières. Ces démarches contribuent à une gestion rigoureuse des ressources et à une transparence accrue dans la comptabilité de la Commune.

**Le chapitre 023 proposé à 7 848 909,79 €, en hausse de 1 472 735,29 € par rapport à 2024** est une partie de l'autofinancement dégagée par la section de fonctionnement qui permet de financer nos investissements, en limitant le recours à des emprunts.

## II. Section d'investissement

La section d'investissement représente 42,46% du budget 2025 soit **52 119 029,38 €**.

Le programme d'investissement 2025 est construit dans une approche équilibrée entre d'une part, les opérations du NPNRU des hauts de Creil et les opérations prioritaires du programme *Action Cœur de Ville* sur le bas de Creil d'autre part. A ces opérations structurantes, s'ajoutent le projet de modernisation de l'éclairage public, la poursuite de la rénovation énergétique des écoles, la requalification des aires de jeux et espaces verts et l'entretien courant du patrimoine communal.

En adoptant une approche proactive et organisée dans le suivi des subventions publiques en investissement, la Commune renforce sa capacité à mener à bien ses projets d'investissement, à maintenir sa trésorerie à un niveau optimal et à préserver son fonds de roulement.

Une gestion efficace des dépenses d'investissement implique une planification stratégique, une supervision régulière de l'avancement des projets et une évaluation continue de leur impact sur le budget de la Commune.

Dans cet objectif, il a été proposé en 2024 de mettre en place un outil de projection, de suivi et de contrôle : « L'Autorisation de Programme et Crédit de Paiement" (APCP). Cet outil, destiné à optimiser l'utilisation des ressources financières et à assurer la réussite des investissements réalisés connaît sa première mise à jour à l'occasion du budget 2025.

### 1- Les dépenses d'investissement

Les **Dépenses Réelles d'Investissement** sont de **48 178 188,96 €** en progression de **8.29%** par rapport au budget 2024 et sont détaillées dans le Rapport d'Orientations Budgétaires et dans la délibération des autorisations de programme (AP/CP) pour les dépenses d'équipements.

Chapitre	BP 2024 + REPORTS 2023	TOTAL BP 2025 +REPORTS 2024	VARIATION en € de BP à BP	variation BP24 BP25
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	2 000,00		-2 000,00	-100,00%
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	28 658,00	0,00	-28 658,00	-
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	3 326 138,00	3 434 412,00	108 274,00	3,26%
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	653 574,48	409 360,08	-244 214,40	-37,37%
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	400 843,00	318 010,00	-82 833,00	-20,66%
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	14 116 337,40	12 551 138,60	-1 565 198,80	-11,09%
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	22 658 362,16	27 851 528,48	5 193 166,32	22,92%
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 189 528,00	3 519 447,00	329 919,00	10,34%
45 - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	111 195,64	94 292,80	-16 902,84	-15,20%
<b>Total Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>44 486 636,68</b>	<b>48 178 188,96</b>	<b>3 691 552,28</b>	<b>8,30%</b>
041 - OPERATIONS DPATRIMONIALES	15 259 589,30	0,00	0,00	-
001 - RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	54 368,45	3 940 840,42	3 886 471,97	7148,40%
<b>Total Dépenses d'investissement</b>	<b>59 800 594,43</b>	<b>52 119 029,38</b>	<b>-7 681 565,05</b>	<b>-12,85%</b>

➤ **Emprunts et dettes assimilées (Chapitre 16)**

Le remboursement en capital prévu sur l'exercice 2025 est estimé à 3 434 412 €.

➤ **Immobilisations et dépenses d'équipement (Chap. 20, 204, 21 et 23)**

Les dépenses d'équipements, regroupées au sein de ces chapitres sont prévues à hauteur de 41 130 037,16 € dont 2 863 098.57 € de reports soit une augmentation de 8,72% (+ 3 298 927,12 €) par rapport au BP 2024.

L'augmentation significative des dépenses d'équipement traduit la montée en puissance de la Commune dans sa capacité et volonté à réaliser de nouveaux équipements publics et aménagements urbains.

Cette prévision intègre une dépense imprévue liée au programme de travaux de rénovation de l'espace BUHL, suite à l'incendie volontaire de février 2023, pour un montant de 1,2 M€, non couvert par l'assurance de dommage aux biens de la Commune.

Les reports de dépenses antérieures d'équipements viennent renforcer ces investissements et permettent de poursuivre la réalisation de projets planifiés.

➤ **Autres immobilisations financières (Chapitre 27)**

Les autres immobilisations financières représentent 3 519 447,00 € et se composent notamment de la part affectée au financement du budget annexe ZAC Ec' Eau Port évaluée à ce stade à 2 681 047 €. Le montant réellement versé dépendra du rythme d'exécution budgétaire du budget annexe afin de garantir son équilibre lors de la clôture des comptes de l'année 2025.

838 400 € sont également prévus pour les dépôts et cautionnements.

➤ **Les dépenses d'ordre d'investissement**

La dépense inscrite au chapitre 001 correspond aux cumuls des résultats de la section d'investissement des exercices antérieurs : 3 940 840,42 €.

Au chapitre 45 est prévu 94 292,80 € pour les travaux réalisés par la Commune pour le compte d'autres entités ou partenaires, avec un remboursement prévu ultérieurement (travaux d'office, travaux d'urgence...).

## 2. Les recettes d'investissement

Les Recettes Réelles d'Investissement s'élèvent à 42 240 119,59 €, ce qui représente une augmentation de 6 148 289,36 € par rapport au BP 2024.

Chapitre	BP 2024 + REPORTS 2023	Projet BP 2025	TOTAL BP 2025 +REPORTS 2024	VARIATION en €	varation BP24 BP25
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	6 020 335,42	5 404 828,90	5 404 828,90	-615 506,52	-10,22%
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	14 185 600,21	14 098 203,00	18 847 312,69	4 661 712,48	32,86%
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	14 357 500,00	17 345 284,32	15 463 273,00	1 105 773,00	7,70%
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 017 165,00	1 261 565,00	1 261 565,00	244 400,00	24,03%
024 - PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	401 230,00	1 193 140,00	1 193 140,00	791 910,00	197,37%
45 - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	110 000,00	70 000,00	70 000,00	-40 000,00	-36,36%
<b>Total Recettes réelles d'Investissement</b>	<b>36 091 830,63</b>	<b>39 373 021,22</b>	<b>42 240 119,59</b>	<b>6 148 289,96</b>	<b>17,04%</b>
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	6 376 174,50	7 848 909,79	7 848 909,79	1 472 735,29	23,10%
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE	2 073 000,00	2 030 000,00	2 030 000,00	-43 000,00	-2,07%
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	15 259 589,30				
<b>Total Recette d'investissement</b>	<b>59 800 594,43</b>	<b>49 251 931,01</b>	<b>52 119 029,38</b>	<b>-7 681 565,05</b>	<b>-12,85%</b>

### ➤ **Dotations, fonds divers et réserves (Chapitre 10)**

Ce chapitre s'élève à un montant total de 5 404 828,90 € et se compose principalement de :

- 2 900 000 € au titre du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée pour les dépenses d'investissement (FCTVA).
- 450 000 € de recettes issues de la taxe d'aménagement. Cette taxe est prélevée lors de la délivrance des autorisations d'urbanisme pour financer des équipements publics et des aménagements urbains.

Le compte 1068 représente la part du résultat 2024 de la section de fonctionnement capitalisée à hauteur de 2 054 828,90€. Cette opération permet de reporter une partie du résultat de fonctionnement de l'année précédente vers le budget d'investissement pour financer de nouveaux projets ou compenser des besoins de financement.

### ➤ **Subventions d'investissement (chapitre 13)**

Les subventions d'investissement s'élèvent à un montant total de 18 847 312,69 €, dont 4 749 110,09 € correspondent à des reports de subventions provenant d'exercices antérieurs. Les nouvelles inscriptions de subventions s'élèvent donc à 14 098 203,00€.

### ➤ **Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)**

L'inscription concernant l'emprunt d'équilibre s'élève à 15 463 273 €, contracté pour financer l'ensemble du programme d'investissement de la commune.

➤ **Les autres ressources d'investissement (chapitres 27, 021, 040)**

Au chapitre 27, chapitre existant en dépenses et recettes de fonctionnement et inscrit le montant des cautionnements versés et à récupérer en fonction des opérations d'investissement que la ville souhaite acquérir.

Le chapitre 040 (Opérations d'ordre de transfert entre section) correspond aux écritures comptables qui permettent de passer d'une section à l'autre, telles que les dotations aux amortissements qui sont équilibrées en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement.

Il en est de même pour le chapitre 021, contrepartie du chapitre 023, qui enregistre la part des recettes de la section de fonctionnement affectée au financement à la section d'investissement.

## Conclusion.

A l'appui d'un contexte global dégradé et du résultat financier 2024, il est proposé à travers ces choix budgétaires de :

- poursuivre la **maitrise de la progression des dépenses réelles de fonctionnement, en maintenant une trajectoire autour de 2 %** ;
- préserver la capacité d'autofinancement en assurant la solvabilité de la Commune et la garantie d'un équilibre financier durable à long terme ;
- rechercher l'innovation et l'efficacité, en développant la fonction transversale de contrôle de gestion.

En matière de gestion des ressources humaines, les efforts en 2025 se porteront en priorité sur la santé et les conditions de travail des agents, sur la formation et l'école de la formation interne, sur le financement de 6 nouveaux contrats d'apprentissage en alternance.

Le budget 2025 préserve le niveau d'activités des services à la population, en reconduisant les crédits de fonctionnement réalisés en 2024 à 97%. Les moyens sont renforcés dans les domaines du cadre de vie et de la tranquillité publique, en cohérence avec la gestion urbaine de proximité et sociale, qui accompagne les opérations en cours de renouvellement urbain.

L'année 2025 marque une accélération et montée en puissance dans la réalisation du programme pluriannuel d'investissements, du fait de la mise en œuvre concomitante de premières phases opérationnelles de plusieurs grandes opérations. **Une ambition qui se traduit par une enveloppe prévisionnelle en progression de 15,5 M€** par rapport au réalisé 2024 (chapitres 21, 23, 27) et par un taux de réalisation des crédits en nette amélioration à 66%.

L'enjeu pour 2025 sera d'optimiser les financements extérieurs et de limiter les décalages entre les notifications et versements. Cet objectif s'impose d'autant plus que l'ANRU a décidé de modifier les règles de versement des acomptes dans le cadre des engagements financiers, en les ramenant à 5% au lieu de 20% pour les projets d'aménagement urbain. Cela se traduit pour la Commune par un portage financier en trésorerie imprévu de l'ordre de 600 000 €.

Enfin, par ce budget, la Commune veille à conforter les aides directes et indirectes apportées au monde associatif, fragilisé par certaines mesures gouvernementales (réduction/suppression des postes Adulte-relais), alors que la vie associative est essentielle à l'animation de la cité et au vivre ensemble.